



DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ET JUSTICE CULTURELLE À L'ÉPREUVE DU TEMPS

Regards de l'IEIM par Kim-Mi Bui | Mars 2026

Introduction

Le génocide linguistique désigne l'ensemble des politiques, des pratiques et des structures sociales qui visent à effacer une langue ou à en limiter drastiquement l'usage jusqu'à son extinction. La linguiste finlandaise Tove Skutnabb-Kangas, qui a largement popularisé le concept, le définit comme une « aliénation intentionnelle » d'un peuple vis-à-vis de sa langue et de sa culture¹, allant jusqu'à considérer que l'inaction des États devant l'extinction d'une langue constitue déjà une forme de génocide culturel². Autrement dit, il n'est pas nécessaire d'interdire formellement une langue pour contribuer à sa disparition : il suffit de refuser de lui offrir un cadre légal, éducatif et social adéquat pour que, de génération en génération, elle cesse d'être transmise.

« Ce texte met en évidence le fait que le « génocide linguistique » ne découle pas d'une disparition naturelle des langues, mais plutôt de politiques d'assimilation qui ont détruit des communautés, effacé des connaissances et engendré des injustices persistantes. Il avance l'idée que la revitalisation linguistique constitue une forme de justice culturelle et de résistance. »

Le terme de « génocide linguistique » demeure toutefois controversé : il n'appartient pas à la définition juridique du génocide adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1948³, mais il est mobilisé par plusieurs chercheur-es comme un concept critique⁴. Il permet de rendre visibles des politiques et des pratiques d'assimilation qui, sans recourir à l'extermination physique, ont cherché à

effacer les langues et les mondes culturels qu'elles portent. C'est dans ce sens analytique et non strictement juridique que nous l'utiliserons ici.

¹ David Johnson et Tove Skutnabb-Kangas, « Linguistic Genocide in Education: Or Worldwide Diversity and Human Rights? » (2001) 35:2 TESOL Q 345 345.

² *Ibid.*

³ Nations Unies, *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, 1948.

⁴ Elisa Novic, *The concept of cultural genocide: An international law perspective*, Oxford University Press, 2016.

L'ampleur du phénomène est considérable. L'UNESCO estime qu'environ 40 % des 6 700 langues recensées dans le monde pourraient disparaître d'ici à la fin du XXI^e siècle⁵, la grande majorité étant autochtones. La disparition d'une langue n'est jamais une simple perte lexicale : elle emporte avec elle des cosmologies, des savoirs écologiques millénaires, des systèmes de parenté, des toponymies qui cartographient des territoires vécus, des pharmacopées et des traditions orales que l'on ne traduit que très imparfaitement. Autrement dit : perdre une langue, c'est perdre une manière d'habiter le monde. Parler d'« appauvrissement » n'est pas une métaphore : la diversité linguistique est l'un des piliers de la diversité culturelle et cognitive de l'humanité. Pendant longtemps, la mort des langues a été présentée comme une conséquence « naturelle » de la modernisation et de la mondialisation. Pourtant, l'histoire montre qu'il s'agit le plus souvent d'un processus organisé par des institutions et des politiques publiques, lié à l'idéologie de l'État-nation, aux hiérarchies raciales des empires coloniaux et aux logiques économiques de l'uniformisation⁶. Le cas canadien, souvent mis en avant à cause des pensionnats autochtones, est emblématique mais non isolé. Partout dans le monde, des langues coloniales (anglais, français, espagnol, portugais) se sont imposées au prix d'un appauvrissement considérable de la diversité linguistique.

« Parler aujourd'hui de génocide linguistique ne relève pas de l'hyperbole : c'est reconnaître que la disparition de langues a été une stratégie politique au service de projets d'assimilation et d'homogénéisation nationale ».

L'idée centrale défendue ici est simple : le génocide linguistique fonctionne en brisant des alliances sociales, institutionnelles et territoriales, tandis que la revitalisation linguistique repose sur leur reconstruction, dans un monde en profonde reconfiguration. La démonstration se déploie en trois temps : d'abord les mécanismes historiques, puis leurs effets actuels, enfin les voies de revitalisation et les nouveaux horizons d'action. Dans cette perspective, la linguistique critique, c'est-à-dire une approche qui analyse les rapports de pouvoir inscrits dans les politiques et usages linguistiques, ne se limite pas à une analyse descriptive.

Elle constitue un espace de résistance face aux politiques d'effacement linguistique et un lieu d'alliances entre communautés, chercheur-es, institutions et mouvements sociaux.

⁵ UNESCO, "Multilingual education, the bet to preserve indigenous languages and justice" (5 mars 2024), en ligne : UNESCO <https://www.unesco.org/en/articles/multilingual-education-bet-preserve-indigenous-languages-and-justice>

⁶ Joshua A Fishman, *Reversing language shift: Theoretical and empirical foundations of assistance to threatened languages*, 76, Multilingual matters, 1991.

En rendant visibles les rapports de pouvoir inscrits dans les politiques linguistiques, elle permet de lire autrement les alliances et les résistances qui traversent un monde marqué par des crises climatiques, démocratiques et technologiques. C'est à partir de cette grille de lecture que s'inscrit le présent article.

1. Un héritage colonial global et ses mécanismes

Pour comprendre la dynamique réelle de cet effacement, il faut revenir à sa matrice coloniale et aux dispositifs qui l'ont rendu possible. S'il est utile de replacer le génocide linguistique dans la longue durée de la construction des États-nations, il faut surtout rappeler que, dans les empires coloniaux, l'effacement linguistique fut une politique délibérée.

Au Canada, les pensionnats autochtones, en fonction du XIXe siècle jusqu'en 1996, visaient explicitement à « éteindre l'Indien dans l'enfant »⁷. Plus de 150 000 enfants des Premières Nations, inuits et métis furent retirés à leurs familles ; parler sa langue maternelle y était puni par des châtiments physiques et psychologiques. Le rapport de la Commission de vérité et réconciliation a établi le lien entre cette entreprise d'assimilation et l'érosion linguistique massive observée aujourd'hui⁸. Aux États-Unis, les boarding schools reproduisaient la même logique. L'école de Carlisle, fondée en 1879 par Richard Pratt, affichait la devise brutale « Kill the Indian, save the man »⁹. L'anglais y était imposé comme unique langue de communication, et l'usage des langues autochtones systématiquement réprimé.

D'autres trajectoires, en Océanie comme en Europe, montrent des mécanismes comparables : l'école, l'administration et l'espace public deviennent des lieux d'imposition linguistique. En Europe du Nord, les Sames ont subi des politiques de « norvégianisation » et de « suédification » : leur langue était bannie des salles de classe et les locuteurs stigmatisés, au point que certaines variétés, comme le sami d'Ume, ne sont plus parlées que par une poignée d'aînés. Ces trajectoires ne sont pas des accidents : elles suivent des mécanismes récurrents.

⁷ Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Ils sont venus pour les enfants* (Winnipeg: CVR, 2012) à 1. En ligne : CVR <https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/01/They-Came-for-the-Children-FR.pdf>.

⁸ Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir: Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, McGill-Queen's Press-MQUP, 2015.

⁹ Anne Terry Straus et Louis Delgado, « Education for Extinction: American Indians and the Boarding School Experience, 1875-1928 » (1996).

Plusieurs mécanismes, souvent conjoints, expliquent l'érosion accélérée des langues minorisées. Le premier est l'école monolingue. Lorsque l'enseignement n'est dispensé que dans la langue dominante, la langue locale est reléguée à l'espace domestique, puis disqualifiée parce qu'elle ne « sert » ni aux examens, ni au marché du travail. La sanction scolaire, explicite ou implicite, produit un rapport de honte : des générations apprennent que leur langue ne vaut pas la peine d'être transmise¹⁰. Le droit et l'administration constituent un deuxième mécanisme. Lorsque seuls les contrats, procédures judiciaires, formulaires de santé et actes d'état civil existent dans la langue dominante, les citoyens qui ne la maîtrisent pas perdent l'accès effectif à leurs droits. La langue devient une barrière à la justice, à la santé et à la participation civique. Loin d'être neutre, le monolinguisme d'État produit de l'exclusion matérielle¹¹. Un troisième mécanisme relève de l'économie, des médias et de l'urbanisation. L'exode vers les villes, la salarisation et l'unification des marchés renforcent les incitations à abandonner la langue locale. Les grands médias puis les plateformes numériques amplifient cet effet : plus une langue domine l'espace public, plus elle s'impose, et plus les autres reculent.^{12 13}

Enfin, missions religieuses et institutions disciplinaires ont souvent imposé des catéchismes, des normes morales et des registres écrits dans la langue du pouvoir : la langue du salut rejoignait la langue de l'État¹⁴.

2. Conséquences et enjeux contemporains

Les effets de ces politiques se mesurent aujourd'hui dans la santé mentale, l'école, la cohésion sociale et la relation aux milieux de vie. Ces conséquences ne sont pas seulement des héritages du passé : elles structurent aussi les luttes contemporaines, en rappelant que la survie des langues est liée à la capacité des communautés à maintenir des liens sociaux, éducatifs et territoriaux dans un monde en reconfiguration.

La perte d'une langue n'est pas seulement un changement de code ; elle affecte la santé mentale, la cohésion sociale et la relation au territoire. Des recherches menées au Canada ont montré que les communautés maintenant un usage élevé de la langue autochtone

¹⁰ Johnson & Skutnabb-Kangas, *supra* note 1.

¹¹ Fernand De Varennes, « Language rights as an integral part of human rights—a legal perspective » dans *Democr Hum Rights Multicult Soc*, Routledge, 2017 115.

¹² UNESCO, *Atlas des langues en danger dans le monde* (Paris: UNESCO, 2010), en ligne : <http://www.unesco.org/languages-atlas/>

¹³ David Crystal, *Language death*, canto ed., 7. printing éd, Canto, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 2000.

¹⁴ Patrick Harries, *Butterflies & Barbarians: Swiss Missionaries & Systems of Knowledge in South-East Africa* (Oxford: James Currey, 2007), en ligne : <https://www.jstor.org/stable/10.3366/j.ctt1r2cr>

présentaient des taux moindres de détresse psychologique et de suicide ; la langue fonctionne comme un facteur de protection identitaire¹⁵. Sur le plan éducatif, l'enseignement bilingue précoce améliore paradoxalement l'acquisition de la langue dominante et les résultats scolaires, contredisant l'idée que la langue locale serait un « frein »¹⁶. Ces constats montrent que la revitalisation linguistique agit comme une forme de résistance sociale : elle renforce la continuité identitaire et la capacité collective à se projeter dans l'avenir.

Au-delà des individus et des institutions, la perte d'une langue emporte aussi des savoirs écologiques essentiels¹⁷. La dimension écologique est trop souvent sous-estimée. Les langues autochtones encodent des connaissances fines sur les cycles saisonniers, la toponymie, l'orientation, la gestion durable des milieux, les pharmacopées locales. Lorsque la langue s'éteint, une part de ces savoirs disparaît, appauvrissant les réponses collectives à la crise climatique et à l'érosion de la biodiversité. La corrélation observée entre diversité linguistique et diversité biologique dans plusieurs régions du globe n'est pas fortuite : protéger l'une revient souvent à préserver l'autre^{18 19}. Dans ce contexte, la langue devient un point de rencontre et donc d'alliance entre savoirs autochtones, sciences environnementales et politiques publiques.

Ainsi, la résistance linguistique n'est pas un repli identitaire : elle est une réponse collective aux crises contemporaines, parce qu'elle retisse des alliances sociales, écologiques et politiques mises à mal par les processus d'effacement.

3. Revitalisations et conditions de réussite

Face à ces effacements, des résistances collectives ont émergé : écoles communautaires, médias en langue minoritaire, politiques de revitalisation. Ces expériences montrent que la résistance prend la forme de véritables alliances entre générations, institutions et communautés. Elles illustrent aussi, très concrètement, comment la linguistique critique peut servir à identifier ce qui renforce ou affaiblit ces alliances et ces résistances.

¹⁵ Michael J Chandler & Christopher E Lalonde, "Cultural Continuity as a Hedge Against Suicide in Canada's First Nations" (1998) 35:2 *Transcultural Psychiatry* 191, en ligne : <https://doi.org/10.1177/136346159803500202>

¹⁶ Jim Cummins, *Bilingualism and Minority-Language Children* (Toronto: Ontario Institute for Studies in Education, 1981); Ellen Bialystok, Fergus IM Craik & Gigi Luk, "Bilingualism: Consequences for Mind and Brain" (2012) 16:4 *Trends in Cognitive Sciences* 240, en ligne : <https://doi.org/10.1016/j.tics.2012.03.001>

¹⁷ Luisa Maffi, ed, *On Biocultural Diversity: Linking Language, Knowledge, and the Environment* (Washington: Smithsonian Institution Press, 2001).

¹⁸ Jonathan Loh & David Harmon, "A global index of biocultural diversity" (2005) 5:3 *Ecological Indicators* 231, en ligne : <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2005.04.00>

¹⁹ Crystal, *supra* note 13.

L'histoire récente montre pourtant que la trajectoire n'est pas entièrement irréversible. Le te reo Māori a connu un tournant avec la reconnaissance officielle de 1987 et la mise en place de dispositifs puissants : kōhanga reo (nids de langue) au préscolaire, kura kaupapa Māori, médias audiovisuels, normalisation terminologique²⁰. D'autres cas montrent aussi que, lorsque l'école et les institutions s'alignent, la langue peut regagner des espaces d'usage.

Ces succès partagent des traits communs : un cadre juridique clair, des financements pluriannuels, la formation d'enseignants, des médias en langue, des institutions de planification (terminologie, orthographe, corpus), et surtout des espaces de socialisation où la langue a une valeur d'usage réelle²¹. Pour sortir la langue du seul cadre scolaire, l'ancrage économique et culturel élargit ses usages

« Une langue ne vit pas si elle n'est qu'« objet patrimonial » ; elle doit servir à jouer, travailler, aimer, administrer, créer. Autrement dit, la résistance ne se joue pas seulement dans le symbole : elle se consolide dans des alliances institutionnelles stables qui rendent la langue utilisable, donc désirable. »

quotidiens. La langue peut devenir un moteur économique lorsqu'elle irrigue les industries culturelles : musique, audiovisuel, édition, jeux vidéo, design, tourisme culturel. Le basque et le gallois ont montré qu'une stratégie combinant médias publics, incubateurs et appels à projets peut créer des emplois et des entreprises en langue minoritaire²². Le numérique permet de toucher les diasporas, de monétiser des contenus, de bâtir des communautés d'audience. L'enjeu n'est pas de « marchandiser » la langue, mais d'assurer qu'elle soit également un outil de création de valeur, afin de sortir du tête-à-tête avec l'école et de diffuser la pratique dans la vie quotidienne. Ici encore, l'économie et la culture deviennent des espaces d'alliances : elles relient la langue à des réseaux, des emplois, et des publics qui rendent la résistance durable.

La visibilité d'une langue peut dériver vers la folklorisation, réduisant une culture à quelques chants, costumes ou slogans. Or une langue ne vit pas que dans les fêtes : elle doit être utilisable dans la santé, la justice, l'administration, l'économie numérique.

²⁰ Waitangi Tribunal, *Report of the Waitangi Tribunal on the Te Reo Māori Claim (Wai 11)* (Wellington: Department of Justice, 1986), en ligne : https://forms.justice.govt.nz/search/Documents/WT/wt_DOC_68482156/Report%20on%20the%20Te%20Reo%20Maori%20Claim%20W.pdf

²¹ Johnson & Skutnabb-Kangas, *supra* note 1.

²² Estibaliz Amorrortu et al, *Basque Sociolinguistics: Language, Society, and Culture* (Reno: Center for Basque Studies, 2009); Colin H Williams, *Language Revitalization: Policy and Planning in Wales* (Cardiff: University of Wales Press, 2000).

Mesurer le « succès » implique de dépasser le seul comptage de locuteurs. La vitalité se lit dans la proportion d'enfants scolarisés en immersion, la production culturelle originale, la présence médiatique, la disponibilité des services publics, l'usage dans le monde du travail, la création terminologique et l'innovation technologique. Des indicateurs qualitatifs, prestige perçu, sécurité linguistique, fierté déclarée, aisance à utiliser la langue dans des nouveaux contextes, sont tout aussi décisifs²³. Une revitalisation durable est celle qui rend la transmission intergénérationnelle désirée, non imposée.

4. Nouveaux horizons : numérique, droit et justice

Les résistances linguistiques se déploient aujourd'hui sur de nouveaux terrains, et s'appuient sur des alliances globales, à la fois numériques, juridiques et institutionnelles. Ces nouvelles configurations redessinent les conditions mêmes de la justice linguistique. À ces leviers s'ajoutent de nouveaux terrains d'action, du numérique aux cadres juridiques et mémoriels. Le numérique rebat les cartes, pour le pire et le meilleur. Les interfaces globales, les algorithmes de recommandation et les grands modèles de langage, entraînés massivement sur des corpus en langues dominantes, risquent de renforcer l'invisibilisation des autres idiomes²⁴. Mais, inversement, la technologie offre des leviers inédits : claviers et polices adaptés, correcteurs, synthèse et reconnaissance vocales, dictionnaires collaboratifs, corpus annotés, traducteurs neuronaux capables de gérer des morphologies complexes²⁵. Dans une approche de linguistique critique, le numérique apparaît ainsi comme un terrain ambivalent : il peut reproduire les hiérarchies linguistiques, ou au contraire devenir un espace de résistance et d'alliances pour renforcer la présence des langues minorisées.

Pour que l'IA soit un allié et non un facteur d'effacement, il faut des politiques de données: constitution de corpus équilibrés, financement de l'annotation, standards interopérables, gouvernance éthique qui respecte la souveraineté des communautés sur leurs enregistrements et leurs archives. Une IA équitable n'est pas seulement une question d'algorithmes, mais d'infrastructures, de droits et de coopération. Ces outils prennent tout leur sens lorsqu'ils s'inscrivent dans des droits opposables et des engagements internationaux.

²³ UNESCO, *Language Vitality and Endangerment* (Paris: UNESCO, 2003), en ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000183699>

²⁴ Daan van Esch et al, "Writing System Recognition for Low-Resource Languages" (2022) *Proceedings of the Language Resources and Evaluation Conference (LREC)*, en ligne : <https://aclanthology.org/2022.lrec-1.35/>

²⁵ Steven Bird, "Computational support for endangered languages" (2009) 1:2 *Journal of Language Documentation & Conservation* 1, en ligne : <https://scholarspace.manoa.hawaii.edu/items/4a44edb8-40b3-48b3-ace8-98cbfc8d6044>

Sur le plan normatif, l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques garantit aux minorités le droit d'employer leur langue²⁶. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (2007) affirme le droit de « revitaliser, utiliser, développer et transmettre » les langues et celui d'assurer un enseignement contrôlé par les peuples concernés²⁷. L'UNESCO pilote la Décennie internationale des langues autochtones (2022–2032), qui invite États et institutions à coordonner financements, visibilité médiatique et production de ressources.²⁸ Ces cadres, qu'ils soient contraignants ou programmatiques, peuvent aussi être compris comme des instruments d'alliance : ils outillent des coalitions d'acteurs (communautés, ONG, États, organisations internationales) pour transformer des revendications en engagements et en politiques publiques.

Au plan national, les États varient. La Nouvelle-Zélande a consacré le te reo Māori comme langue officielle et créé des institutions dédiées²⁹. La Norvège reconnaît des droits linguistiques aux Sames dans certaines zones et finance des médias et des écoles³⁰. L'Espagne a instauré la co-officialité régionale et des systèmes d'immersion³¹. La Bolivie et le Paraguay ont constitutionnalisés des langues autochtones comme le quechua, l'aymara ou le guarani³². Le Canada, avec sa Loi sur les langues autochtones de 2019³³, a reconnu les torts du passé et ouvert des enveloppes de soutien, mais l'effectivité des droits dépend encore de la traduction législative dans les secteurs clés : éducation, justice, santé, services publics. Là encore, la question centrale n'est pas seulement la reconnaissance symbolique, mais la capacité à créer des alliances institutionnelles capables de rendre ces droits effectifs.

Dans plusieurs pays, la reconnaissance des torts linguistiques s'inscrit dans des processus de justice transitionnelle. Au Canada, la Commission de vérité et réconciliation a explicitement lié la destruction des langues aux violences physiques, recommandant des

²⁶ Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966, 999 RTNU 171, art 27 (entrée en vigueur : 23 mars 1976).

²⁷ Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Rés AG 61/295, Doc NU A/RES/61/295 (2007), art 13–14.

²⁸ UNESCO, *Decade of Indigenous Languages (2022–2032): Global Action Plan* (Paris: UNESCO, 2021), en ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000378847>

²⁹ *Māori Language Act 1987* (NZ), 1987/176, en ligne : New Zealand Legislation <https://www.legislation.govt.nz/act/public/1987/0176/latest/whole.html>

³⁰ Norway, *Sami Act* (LOV-1987-06-12-56), en ligne : Lovdata <https://lovdata.no/dokument/NL/lov/1987-06-12-56>

³¹ Constitution espagnole de 1978, art 3.

³² Constitution politique de l'État plurinational de Bolivie (2009), art 5; Constitution de la République du Paraguay (1992), art 140.

³³ *Loi sur les langues autochtones*, LC 2019, c 23.

réparations matérielles et symboliques : financement d'écoles d'immersion, formation d'enseignants autochtones, production de ressources pédagogiques, création d'archives orales et de musées de la mémoire³⁴. En Australie, les excuses nationales aux « générations volées » ont donné lieu à des programmes de soutien culturel et linguistique, même si l'écart demeure entre les ambitions et les moyens³⁵. Le message est clair : la revitalisation linguistique n'est pas un « extra » culturel, mais un droit et une réparation.

Conclusion

Le génocide linguistique, tel qu'il s'est déployé à travers l'histoire coloniale et les politiques d'assimilation des États-nations, n'est pas un accident mais une stratégie de domination. Il a entraîné la marginalisation de centaines de langues et, avec elles, l'effacement de visions du monde, de savoirs écologiques et de liens identitaires essentiels. Pourtant, partout, des communautés ont résisté : en recréant des espaces de transmission, en mobilisant les écoles, les médias, les arts et les réseaux numériques. Ces résistances locales sont autant de gestes politiques qui rappellent que la langue est une arme de dignité et d'émancipation.

Mais ces résistances ne suffiraient pas sans alliances. Alliances entre générations, d'abord, pour assurer la transmission intergénérationnelle ; entre peuples, ensuite, pour partager des modèles et des solidarités ; et enfin entre acteurs locaux et institutions internationales, qui reconnaissent la revitalisation linguistique comme un droit et une réparation. À l'heure des crises mondiales, qu'elles soient climatiques, démocratiques ou technologiques. Préserver la pluralité linguistique, c'est non seulement réparer des injustices historiques, mais aussi inventer de nouvelles formes de coopération. C'est dans ces alliances, entre résistances locales et solidarités globales, que se dessine un avenir où les langues ne sont plus condamnées à l'effacement mais deviennent des leviers de résilience et de créativité collective.

³⁴ Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Appels à l'action* (Winnipeg: CVR, 2015), en ligne https://nctr.ca/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l-Action_French.pdf

³⁵ Australia, House of Representatives, *Apology to Australia's Indigenous Peoples* (13 février 2008), Hansard, en ligne : https://parlinfo.aph.gov.au/parlInfo/genpdf/chamber/hansardr/2008-02-13/0003/hansard_frag.pdf

Références

Instruments internationaux

Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966, 999 RTNU 171 (entrée en vigueur : 23 mars 1976).

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Rés AG 61/295, Doc NU A/RES/61/295 (2007).

Nations Unies, *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, 9 décembre 1948, 78 RTNU 277.

Législations et constitutions

Māori Language Act 1987 (NZ), 1987/176

Norway, *Sami Act* (LOV-1987-06-12-56)

Constitution espagnole de 1978, art 3.

Constitution de la République du Paraguay (1992), art 140.

Loi sur les langues autochtones, LC 2019, c 23.

Ouvrages et chapitres d'ouvrages

Crystal, David, *Language Death*, Canto ed, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

Fishman, Joshua A, *Reversing Language Shift: Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages*, Multilingual Matters, 1991.

Maffi, Luisa, dir, *On Biocultural Diversity: Linking Language, Knowledge, and the Environment*, Washington: Smithsonian Institution Press, 2001.

Straus, Anne Terry & Louis Delgado, *Education for Extinction: American Indians and the Boarding School Experience, 1875–1928*, 1996.

Williams, Colin H, *Language Revitalization: Policy and Planning in Wales*, Cardiff: University of Wales Press, 2000.

Articles de revues

Johnson, David & Tove Skutnabb-Kangas, « Linguistic Genocide in Education: Or Worldwide Diversity and Human Rights? » (2001) 35:2 *TESOL Quarterly* 345.

Martínez, Silvia, « La lengua y el poder en el franquismo » (2000) 4 *Revista de Historia Contemporánea* 35.

Bialystok, Ellen, Fergus IM Craik & Gigi Luk, « Bilingualism: Consequences for Mind and Brain » (2012) 16:4 *Trends in Cognitive Sciences* 240.

Loh, Jonathan & David Harmon, « A Global Index of Biocultural Diversity » (2005) 5:3 *Ecological Indicators* 231.

Contributions en ouvrages collectifs

De Varennes, Fernand, « Language Rights as an Integral Part of Human Rights – A Legal Perspective » dans *Democracy, Human Rights and Multicultural Societies*, Routledge, 2017, 115.

Rapports, commissions et documents officiels

Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Ils sont venus pour les enfants* (Winnipeg: CVR, 2012) en ligne : <https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/01/They-Came-for-the-Children-FR.pdf>.

Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final*, Montréal: McGill-Queen's Press-MQUP, 2015.

Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Appels à l'action* (Winnipeg: CVR, 2015), en ligne : https://nctr.ca/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l>Action_French.pdf.

Waitangi Tribunal, *Report of the Waitangi Tribunal on the Te Reo Māori Claim (Wai 11)* (Wellington: Department of Justice, 1986).

Australia, House of Representatives, *Apology to Australia's Indigenous Peoples* (13 février 2008), Hansard.

Ressources en ligne / organisations internationales

UNESCO, *Atlas des langues en danger dans le monde* (Paris: UNESCO, 2010), en ligne : <http://www.unesco.org/languages-atlas/>.

UNESCO, « Multilingual Education, the Bet to Preserve Indigenous Languages and Justice » (5 mars 2024), en ligne : <https://www.unesco.org/en/articles/multilingual-education-bet-preserve-indigenous-languages-and-justice>.

UNESCO, *Language Vitality and Endangerment* (Paris: UNESCO, 2003), en ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000183699>.

UNESCO, *Local and Indigenous Knowledge Systems in a Global Science and Technology Context* (Paris: UNESCO, 2017), en ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000259599>.

UNESCO, *Decade of Indigenous Languages (2022–2032): Global Action Plan* (Paris: UNESCO, 2021), en ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000378847>.

IPCC, *Climate Change and Land: Special Report* (Geneva: IPCC, 2019), chap 7, en ligne : <https://www.ipcc.ch/srccl/>.

National Geographic, « Māori Language Nests Revive a Culture » (2019), en ligne : <https://www.nationalgeographic.com/culture/article/maori-language-nest-model-new-zealand>.

AIATSIS, « Stolen Generations » (2021), en ligne : <https://aiatsis.gov.au/explore/stolen-generations>.

Language Conflict Observatory, « Sami in Norway », en ligne : <https://www.languageconflict.org/conflict/sami-in-norway/>.

Autrice

Kim-Mi Bui est candidate à la maîtrise en droit international à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ses intérêts de recherche portent sur les droits linguistiques, la protection des langues autochtones et en voie de disparition, ainsi que sur les liens entre langue, identité culturelle et participation politique. Elle s'intéresse particulièrement au rôle du droit international et des politiques publiques dans la reconnaissance et la mise en œuvre des droits des communautés linguistiques minoritaires, dans une perspective de justice sociale et démocratique.

Ce texte a été retenu dans le cadre de l'appel à propositions 2025-2026 de l'Institut d'études internationales de Montréal sur le thème des alliances et des résistances.

Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs ou autrices et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'IEIM, ni ceux de ses membres et partenaires.

Institut d'études internationales de Montréal

Université du Québec à Montréal

400, rue Sainte-Catherine Est

Bureau A-1540, Pavillon Hubert-Aquin

Montréal (Québec) H2L 3C5

514 987-3667

ieim@uqam.ca

www.ieim.uqam.ca

UQÀM



**Institut d'études
internationales
de Montréal**